

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 58 (1985)
Heft: 5

Vereinsnachrichten: FAS - FSAI - SVIA - GPA/UTS : distinction vaudoise d'architecture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FAS – FSAI – SVIA – GPA/UTS

Distinction vaudoise d'architecture

Quatre associations professionnelles d'architectes vaudois ont décidé d'attribuer, en principe chaque année, une distinction d'architecture. Ces associations sont les sections locales de la Fédération des architectes suisses (FAS), de la Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI), le Groupement professionnel des architectes de l'Union technique suisse – Vaud (GPA/UTS) et la Société vaudoise des ingénieurs et architectes (SVIA).

L'Etat de Vaud, par son Département des travaux publics, soutient cette initiative.

Pourquoi cette distinction?

Parler d'architecture n'est pas facile. Hormis la relation occasionnelle de faits particuliers, la presse non spécialisée n'ouvre que rarement sa rubrique culturelle à ce domaine.

En créant une distinction vaudoise d'architecture, les quatre associations souhaitent voir distinguées et présentées des réalisations significatives de notre époque dans le domaine de l'architecture. Elles sont persuadées que le matériel réuni permettra aux médias d'informer un large public, d'alimenter une discussion approfondie sur l'architecture et de valoriser la production contemporaine.

Comment attribuer cette distinction?

La définition de l'objectif à atteindre et l'organisation de la procédure d'attribution ont été définies par une commission formée d'architectes délégués des quatre associations.

La commission a désigné un jury de neuf personnalités venues de divers horizons, à même d'apprécier la production architecturale vaudoise dans le contexte suisse actuel. Le jury se constituera en nommant son président et un suppléant; il disposera de toute latitude pour fixer ses critères d'analyse et de choix, cas échéant pour solliciter la présentation d'objets qui n'auraient pas été annoncés à la suite de l'appel fait par la commission.

Cet appel s'adresse aux architectes et à toute personne intéressée à leurs œuvres. Il suffit d'adresser au président de la commission un dossier comprenant en principe un plan de situation, une ou deux photographies, un plan caractéristique et un descriptif succinct de l'objet proposé. En cas de besoin, la commission ou le jury pourront demander la production d'informations complémentaires.

Pour cette première année, la distinction vaudoise d'architecture sera attribuée à une ou plusieurs réalisations mises en service entre 1974 et 1984.

Une plaque sera remise aux constructeurs pour être apposée sur la ou les réalisations distinguées.

Distinction vaudoise d'architecture Appel

La Commission de la distinction vaudoise d'architecture, formée de délégués de la Fédération des architectes suisses (FAS), de la Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI), du Groupement professionnel des architectes de l'Union technique suisse – Vaud

(GPA/UTS), de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (SVIA) et d'un représentant du Département des travaux publics appelle les membres des associations précitées, et plus généralement toute personne intéressée à l'architecture, à présenter une ou plusieurs réalisations jugées remarquables, mises en service entre 1974 et 1984.

Elle demande que cette présentation soit faite sous forme d'un dossier réduit comportant en principe un plan de situation, une ou deux photographies, un plan caractéristique et un descriptif succinct de l'objet proposé. Les dossiers seront remis ou envoyés jusqu'à mi-avril à M. Olivier Henchoz, président de la commission, place de la Gare 7, 1260 Nyon.

Tous les dossiers seront soumis à un jury composé de M^{me} Heidi Wenger, architecte, Brigue; MM. Gilles Barbey, architecte, Lausanne; René Berger, ancien conservateur du Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne; Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal, Lausanne; Carl Fingerhut, architecte cantonal, Bâle; Pierre Foretay, architecte, professeur EPF-L; Paolo Fumagalli, architecte, Tessin; René Koechlin, architecte, Genève; Bernard Meuwly, architecte, Ville de Lausanne.

Le jury aura la possibilité de solliciter la présentation d'objets qui n'auraient pas été annoncés au terme du présent appel. La ou les réalisations distinguées seront présentées à fin septembre, lors d'une conférence de presse suivie, le cas échéant, d'une exposition publique.



Roger Gremper SA
Maison fondée en 1934

**Installations sanitaires
Ferblanterie – Couverture
Entretien**

Maîtrises fédérales

38, avenue d'Echallens
1004 Lausanne
Tél. 021 / 24 67 23

Roger Gremper

Maître ferblantier – Couvreur – Installateur sanitaire diplômé

